

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 21 mars 2024**

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
11	11	11	
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LUSINCHI TASSIN Aimée, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, SIMONI Simon Jean, Denis TERRACHON, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI, ROSSI Antoine.	
05 mars 2024			

Date de convocation	Absents :
05 mars 2024	Représentés : Christelle TOMASI.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme LUSINCHI TASSIN Aimée ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.

DCM-2024-03-48 : Vote du Budget Primitif M57 2024

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2024,
Après analyse des comptes établis, le conseil municipal approuve le budget primitif avec :

M57 SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 904 671,91 euros

RECETTES : 904 671,91 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 1 899 057,30 euros

RECETTES : 1 899 057,30 euros

le Conseil Municipal OUI M. le Maire décide par :

11 voix pour
00 voix contre
00 abstention

d'accepter le budget primitif M57 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Jacques André TOMASINI

